



# Contre la régression sociale, la casse du code du travail le déni de démocratie **Gagner c'est possible !**

Soutenons les mobilisations quotidiennes  
**En grève jeudi 2 juin**  
Manif à 10 H 30 – Vieux-Port

L'utilisation du 49-3 n'a pas mis un terme – au contraire ! - à la mobilisation contre la Loi Travail. Après le succès des mobilisations des 17 et 19 mai, la semaine passée a vu extension et durcissement de la grève dans des secteurs clés de l'économie, malgré la répression policière. Avec la multiplication des actions interprofessionnelles partout en France, les rassemblements du 26 mai ont constitué le point d'orgue de cette semaine de lutte.

**Désormais il apparaît clairement qu'il est possible de faire reculer le gouvernement.** Il faut confirmer le rapport de forces acquis par des semaines de luttes et l'engagement dans la grève reconductible des salarié-e-s de la pétrochimie, des ports et docks... **La victoire est à portée d'action.**

Le gouvernement prétend toujours ne pas reculer et se livre à une campagne odieuse contre la CGT. Ce faisant il favorise (et parfois provoque) un climat de violence dangereux pour celles et ceux qui luttent contre cette régression sociale majeure. Nous en avons fait la triste expérience au cours de la semaine écoulée.

Mais ce gouvernement masque mal sa faiblesse réelle : sa loi ne passe pas, elle est massivement rejetée. La population dans son immense majorité n'en veut pas et la grève s'étend...

**Tou-te-s ensemble, nous pouvons gagner : C'est aussi à nous, personnels de l'éducation d'entrer dans l'action pour soutenir les secteurs en lutte.**

## **Solidarité reconductible:**

Dans le cadre de la mobilisation contre la « loi travail », les salariés de plusieurs entreprises sont déjà engagés dans des reconductions, d'autres vont les rejoindre. **La CGT 13 MET EN PLACE UNE SOLIDARITÉ :**

Chèques à l'ordre de : « UD CGT 13 – Solidarité Reconductibles » à envoyer à : UD-CGT 13

Bourse du Travail 23 Bd. Charles Nédelec – 13336 MARSEILLE 03 ou à remettre à un-e militant-e CGT.

**L'intersyndicale nationale (CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse) appelle dans les jours qui viennent à l'amplification et l'élargissement du rapport de force alors que de nouveaux préavis de grève reconductible sont engagés, notamment dans le secteur des transports publics.**

**La journée du jeudi 2 juin est un nouveau temps fort national de grève et de manifestation. Elle est l'occasion pour nous salarié-e-s de l'éducation nationale de manifester avec force notre solidarité avec la lutte en cours, de nous mobiliser pour la victoire.**

**Le 2 juin, en grève et dans la rue,  
tou-te-s ensemble on ne lâche rien !**

## 4 raisons d'exiger le retrait du projet de loi :

1. **L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet qu'un accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable. Cela généraliserait les logiques de dumping social.

2. La loi permettrait le **"travailler plus pour gagner moins !"**

Ainsi, entre autres mesures négatives, il prévoit de réduire fortement la rémunération les heures sup et de moduler le temps de travail sur 3 ans... reculant d'autant le déclenchement d'heures sup.

3. **La facilitation des licenciements** :

Les pseudo difficultés des multinationales ne seraient évaluées que sur le seul territoire français. Ainsi, les licenciements boursiers sont légalisés.

- Le barème indicatif des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif qui pénalisera directement les salariés et baissera le montant des condamnations des employeurs.

- La généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.

4. **L'uberisation du salariat** :

Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleur-se-s des plateformes (Uber, livreurs à vélo...). En échange de droits à minima à la formation professionnelle et en cas d'accident de travail, ils n'auraient plus la possibilité d'exiger la requalification de leur travail en contrat salarié. Cela légalise le dumping et met les salariés en concurrence avec des travailleurs soi-disant indépendants ne bénéficiant d'aucune réelle protection sociale.

### Et dans l'éducation nationale ?

Le projet de loi Travail, loin de concerner uniquement le privé, aura des conséquences sur l'Éducation Nationale et nos conditions de travail : ainsi l'article 37 prévoit un recours massif aux contrats précaires pour combler le manque d'enseignant-e-s, conséquence de la politique d'austérité salariale et budgétaire du gouvernement.

La santé des personnels est également mise en cause : en réduisant la place de la médecine du travail, les personnels auront encore plus de mal à faire valoir leur droit dans ce domaine.

La flexibilité sera encore renforcée par l'inversion de la hiérarchie des normes qui fera primer les accords locaux sur la loi. Cela ouvrirait la possibilité d'une remise en cause importante des statuts de la Fonction publique et des statuts dérogatoires des personnels d'enseignement et d'éducation.

**Rappelons-nous que les régressions qui nuisent aux travailleur-se-s du secteur privé finissent toujours par s'appliquer ensuite à celles et ceux du secteur public comme nous l'avons déjà connu pour les retraites.**

La logique libérale du projet de loi travail est celle des différentes politiques d'austérité mises en œuvre au titre du pacte dit de responsabilité qui aboutissent à la mise à mal de tous les services publics, la dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires.

**La CGT a des propositions alternatives dans le sens du progrès social : en commençant par aller vers une nouvelle réduction du temps de travail !**

**Par notre mobilisation, imposons le retrait de la loi travail et nos revendications !**



Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

**A remettre à un-e militant-e CGT-Educ'Action ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous**

Nom.....

Prénom.....

Tél.....

e-mail.....

**CGT-Educ'action 13, 23 boulevard Charles Nédelec 13003 Marseille Tél. : 04 91 62 74 30**

Site Internet : [cgteducaix.ouvaton.org](http://cgteducaix.ouvaton.org) E mail [sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr)